

QUNCIEUX, GENAY (69) ET MASSIEUX (01)

A46 NORD – ELARGISSEMENT A 2 X 3 VOIES DE LA SECTION ANSE / GENAY



DESCRIPTION SOMMAIRE

APRR, accompagné par son MOE INGEROP, a pris des engagements en matière d'environnement tant en conception qu'en réalisation, qu'ils soient réglementaires ou volontaires suite à la concertation.

La mission de responsable environnement travaux est d'assurer la coordination entre les différents acteurs, d'effectuer le suivi des prescriptions et de répondre aux demandes des administrations, des organismes et associations de protection de la nature.

MISSIONS

- > synthèse des exigences des autorisations préalables aux travaux (loi sur l'eau, déclaration d'utilité publique, espèces protégées,...),
- > transcription des exigences dans les marchés de travaux : prescriptions de réalisation, préventions et sensibilisations,
- > pilotage et visa des documents environnementaux (Plan de Respect de l'Environnement, procédures relatives à l'assainissement provisoire, ...),
- > veille, contrôle et suivi de l'application des prescriptions durant le chantier, dont des audits réguliers des entreprises,
- > assistance dans les relations avec l'Administration et avec les tiers (associations, doléance des riverains,...).

SPECIFICITES

- > enjeux environnementaux : zone de compensation des crues (14 ha), zone humide (7,8 ha), mares à amphibiens et tritons, hibernaculum, protection acoustique, captage d'alimentation en eau potable,
- > pilotage : fauchage, pêche de sauvegarde, renaturation de cours d'eau, plantation, centrale d'enrobage, carrière, innocuité de matériaux, suivi de la qualité des eaux, etc...,
- > assistance et conseils en environnement.

MAITRE D'OUVRAGE

APRR

MISSION

Responsable Environnement Travaux

MONTANT DES TRAVAUX

38,58 M€ HT

ANNÉES

2012-2014

